

Avranches, le 17/07/2026

M. et Mme Fourcade

3472 et 3490, Route de Lonlay – La Haute-Chapelle
61700 – DOMFRONT EN POIRAIE

**RESTAURATION DES MENUISERIES DU CORPS DE LOGIS
DU MANOIR DE LA CHASLERIE (TRANCHE A & B)**

61700 – DOMFRONT EN POIRAIE



**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de CHANTIER
Du 24/07/2025**

INTERVENANTS	TEL / PORT	PRES.	ABS.	EFF.	Proch.R V
MAITRISE D'OUVRAGE					
M. et Mme Fourcade 3490, Route de Lonlay La Haute-Chapelle 61700 – DOMFRONT EN POIRAIE penadomf@msn.com		X		1	
MAITRISE D'ŒUVRE					
Atelier PAQUIN architecte D.P.L.G. DSA architecture & patrimoine 2, rue du Collège 50300 Avranches arnaudpaquin.architecte@gmail.com	02 50 26 01 32 06 08 99 59 11	X		1	X
C.S.T. (Contrôle Scientifique et Technique)					
<i>Référent DRAC :</i> M. Jérôme Berger. Technicien des bâtiments de France Conservation régionale des monuments historiques Direction régionale des affaires culturelles de Normandie 13 bis rue st Ouen 14052 Caen cedex4 jerome.berger@culture.gouv.fr	02 31 38 39 06 06 81 82 54 59	X			

ENTREPRISES	TEL / PORT	PRES.	ABS.	EFF.	Proch.R V
LOT 01 – MACONNERIE Entreprise EREMIA IGOR Représentée par M. Eremia Igor 24, Rue du Souvenir 53000 LAVAL eremiaigor@yahoo.col	06.59.32.72.06	X		1	X
LOT 02 – CHARPENTE Entreprise S. POTIN CHARPENTE 4 Lot le Champ du Logis 61700 CHAMPSECRET potin.charpentier@gmail.com	07.85.94.16.05				
LOT 02 Bis – FERRONNERIE Entreprise NORTHMANN FORGE Représentée par M. Duclos 61700 DOMFRONT-EN-POIRAIE northmanforge@gmail.com	06.29.24.42.57				
LOT 03 – MENUISERIES Entreprise ETS. LEBOSNE Représentée par ZA L'Auberge Neuve 50600 VIREY lebosne0564@orange.fr	02.33.49.02.44	X		1	X
LOT 03Bis – FERRONNERIE Entreprise FER ART FORGE Représentée par M. Alexandre GURY La Fortinière – 14380 SAINT-AUBIN-DES-BOIS agury@hotmail.fr	06 26 97 28 78	X		1	X
LOT 04 – PEINTURE Entreprise EMMANUEL LESCUYER Le Tertre – 35560 NOYAL SOUS BAZOUGES Emmanuel.lescuyer@orange.fr	02 23 16 14 47 06 63 61 35 86				X

M. Jérôme Berger, de la DRAC est venu visiter le chantier ce 24/07/2025.

LE CHANTIER

Organisation du chantier :

- ↳ Démarrage du chantier le **16/04/2025 (semaine 16)**
- ↳ Fournir les fiches techniques et PV des matériaux neuf à l'architecte et au maître d'ouvrage pour avis avant commande.
- ↳ Le choix des matériaux est à soumettre au visa de la Maîtrise d'œuvre avant toute commande (fiches techniques + échantillons).
- ↳ Tout besoin de documents est à demander à l'architecte.
- ↳ Les consommations d'eau et d'électricité sont à la charge du maître d'ouvrage

► **Déchets de chantier : l'entreprise est tenue d'évacuer ses gravats au fur et à mesure des interventions.**

**TOUTES
LES
ENTREPRISES**

Documents administratifs

- ↳ **Rappel**
 - Avant le démarrage de travaux les entreprises devaient avoir transmis les administratifs demandés, à savoir :
 - Extrait KBIS
 - Certificat URSSAF
 - Attestation d'assurance multi-garanties entreprise de construction (remise en main propre au maître d'ouvrage avec l'OS).

**TOUTES
LES
ENTREPRISES**

Architecte

- ↳ Convocation des entreprises aux réunions de chantier

**ATELIER
PAQUIN**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER

Menuiseries extérieures – Tranches A

1. TRANCHE A

1.1 Porte nord de l'aile nord du logis – Réception de la menuiserie

La porte nord de l'aile nord du logis, posée par l'entreprise **Leboisne** au cours de la semaine précédant la réunion de chantier, a fait l'objet d'une présentation et d'un examen détaillé par l'ensemble des participants.

Il est constaté que la qualité générale de fabrication est satisfaisante. Les proportions de l'ouvrage, la qualité des assemblages, le dessin des moulurations, les profils retenus ainsi que la qualité d'exécution sont conformes au projet architectural.

Quelques finitions demeurent toutefois à réaliser avant de pouvoir prononcer la réception définitive de

**ETS. LEBOSNE
&
FER-ART FORGE**

ETS. LEBOSNE
E. LESCUYER

cet ouvrage.



ETS.
LEBOISNE

FER-ART FORGE

La peinture devra être achevée sur les parties extérieures laissées en bois, la face intérieure de la porte, laissée en bois naturel, devra encore recevoir son traitement de finition à l'huile, conformément au parti retenu pour les menuiseries intérieures de cette tranche de travaux.

Enfin, il est rappelé que le calfeutrement périphérique définitif entre le bâti et la maçonnerie ne pourra être réalisé qu'après intervention du maçon.

Ent.
E. LESCUYER

1.2 Calfeutrements périphériques des bâtis de la porte nord

Le calfeutrement périphérique de la porte nord sera réalisé par **Igor EREMIA, maçon**, après achèvement de la pose de la menuiserie.

Il est demandé que ce calfeutrement épouse précisément les irrégularités du mur ancien afin de combler parfaitement tous les vides existants entre le bâti et la maçonnerie.

Le mortier utilisé sera identique à celui employé pour les bandes de redressement déjà réalisées sur le chantier.

Afin d'améliorer sa cohésion, son adhérence et sa durabilité, ce mortier sera adjuvanté au **latex**, ce qui permettra également de limiter les risques de fissuration ultérieure des joints de calfeutrement.

Une attention particulière devra être portée à la finition afin que ce joint s'intègre naturellement à la maçonnerie existante.

ETS.
LEBOISNE

1.3 Clous traversants des pentures

L'ensemble des ferrures de la porte a été examiné avec attention.

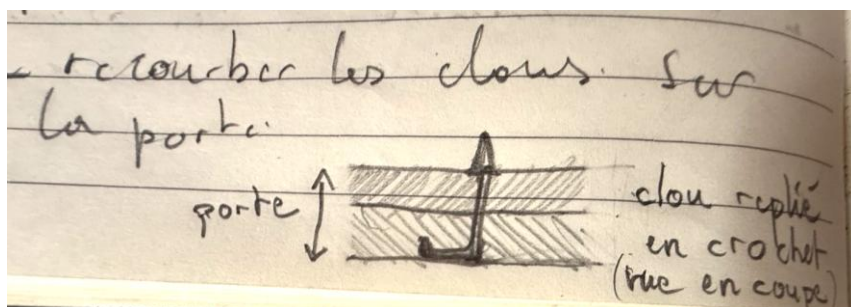
Il est constaté qu'un clou traversant reste encore à rabattre.

L'architecte rappelle le principe retenu dès l'origine du projet.

Les clous traversants ne doivent en aucun cas être arasés mais repliés après leur passage dans le bois.

ETS.
LEBOISNE

Ils doivent traverser complètement l'épaisseur de la porte, puis être repliés en forme de crochet avant d'être rabattus dans le bois.



Principe de repliage en crochet d'un clou traversant (coupe de principe).

**ETS.
LEBOISNE**

Cette disposition constitue la technique traditionnelle employée pour les portes anciennes.

Elle présente un double intérêt :

- elle interdit tout desserrage progressif des ferrures sous l'effet des vibrations ou des variations hygrométriques ;
- elle assure une excellente tenue mécanique de la fixation pendant toute la durée de vie de l'ouvrage.

L'ensemble des clous devra donc être repris suivant ce principe.

1.4 Fixation des pattes-fiches

Il est constaté que les pattes-fiches extérieures ont été provisoirement fixées au moyen de vis modernes à empreinte étoilée.

Cette disposition n'est pas conforme au projet.

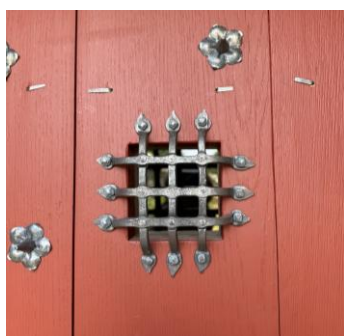
Les vis devront être déposées puis remplacées par des clous forgés conformément au principe retenu pour l'ensemble des ferronneries.

L'entreprise Leboisne indique que cette intervention sera réalisée immédiatement.

**ETS.
LEBOISNE**

1.5 Judas

Le judas est validé.



À la demande de M. Fourcade, le système de fixation du cadre intérieur sera toutefois modifié.

Les petits clous sans tête initialement envisagés seront remplacés par deux petits verrous latéraux disposés à mi-hauteur.

Le vitrage demeurera fixé

définitivement sur son cadre bois.

Ainsi, l'ensemble cadre et vitrage pourra être démonté ponctuellement afin d'assurer son nettoyage sans qu'il soit nécessaire d'intervenir directement sur le vitrage.

Cette solution est validée.



**ETS.
LEBOISNE**

1.6 Réglage de la plinthe automatique



La plinthe automatique devra encore faire l'objet d'un réglage complémentaire.

Elle devra assurer un appui franc sur le seuil lorsque la porte est fermée afin de garantir une bonne étanchéité à l'air.

À l'inverse, aucune partie ne devra venir frotter sur le sol lorsque la porte est ouverte.

L'entreprise procédera aux réglages nécessaires.

**ETS.
LEBOISNE**

1.7 Dispositif anti-dégondage

Le dispositif anti-dégondage est présenté.

Les mortaises réalisées dans le jambage côté tour nord-est reçoivent désormais les ergots métalliques de sécurité.

Cette disposition interdit tout dégonflage lorsque la porte est fermée.

Même après démontage éventuel des pentures, la porte ne pourra être déposée qu'en position ouverte, aux environs de quatre-vingt-dix degrés.

Le fonctionnement est jugé satisfaisant.

Le principe est validé.



**ETS.
LEBOISNE**

1.8 Réglage du verrou inférieur

Lors des essais de fonctionnement, il est constaté que le verrou inférieur présente un léger frottement dans sa bague de guidage.

L'entreprise Leboisne procédera à son réglage afin que le verrou puisse coulisser librement sans effort excessif.

Cette intervention sera réalisée avant réception.



**ETS.
LEBOISNE**

1.9 Sens de pose des clous des pentures

Un échange approfondi intervient au sujet du sens de pose des clous de fixation des pentures.

Il est constaté que les clous ont été introduits depuis l'intérieur de la porte vers l'extérieur.

Ce choix est contraire au principe habituellement retenu sur les portes fortifiées anciennes.

Traditionnellement, les clous sont introduits depuis la face extérieure, traversent complètement la porte puis leurs extrémités sont rabattues sur les pentures côté intérieur.

**ETS.
LEBOISNE**

Ce principe empêche toute tentative d'arrachement des ferrures depuis l'extérieur.

Le ferronnier indique qu'il s'était interrogé sur cette disposition lors de la fabrication mais qu'aucune demande particulière ne lui avait été formulée.

Deux solutions sont alors étudiées.

- La première consisterait à déposer intégralement les clous afin de les remonter dans le bon sens.

Après examen, cette solution est abandonnée.

En effet, les perçages étant légèrement coniques, leur reprise risquerait d'affaiblir la tenue mécanique des fixations.

- La seconde solution est retenue.

Elle consiste à couper les extrémités coniques visibles puis à les reprendre au marteau afin de leur redonner l'aspect d'une tête forgée.

Cette intervention permettra d'obtenir un résultat visuellement satisfaisant tout en conservant l'intégralité de la résistance mécanique de l'assemblage.

Il est précisé qu'aucun devis spécifique n'a été établi par le ferronnier.

➤ **Ces travaux seront exécutés à la charge de l'entreprise Leboisne et ne donneront lieu à aucun supplément pour le maître d'ouvrage.**

ETS.
LEBOISNE

1.10 Repose d'un plancher provisoire dans le local de chaufferie

À la demande de M. Fourcade, il est prévu de **reposer un plancher provisoire** dans le petit local de la chaufferie situé immédiatement derrière la porte nord du logis.

Le plancher provisoire, réalisé en contreplaqué ou en panneaux d'OSB, avait été déposé au cours des travaux mais aurait été conservé par l'entreprise.

Il est demandé à l'entreprise **Leboisne** de rechercher ces éléments afin de pouvoir les remettre en place. Cette intervention permettra de sécuriser l'accès à ce local tout en facilitant son utilisation dans l'attente de la poursuite des travaux intérieurs.

M. Leboisne indique que cette intervention sera réalisée **à son retour de congés, à compter du 20 août 2026.**

ETS.
LEBOISNE

1.11 Achèvement de la tranche A – Pose des châssis de meurtrières

Il est rappelé que la **réception de la tranche A** demeure conditionnée par l'achèvement complet des ouvrages restant à réaliser.

À ce titre, les **châssis de meurtrières** constituent le dernier ensemble de menuiseries devant encore être posé.

Ces châssis ont été **livrés sur le chantier le 15 juillet 2026**, jour de la présente réunion.

FER-ART FORGE

Ent.
I. EREMIA

Leur pose est prévue avant la fin du mois de juillet.

La réception de la tranche A ne pourra intervenir qu'après leur parfaite mise en œuvre.

À l'issue de cette pose, **Igor EREMIA, maçon**, réalisera les calfeutrements périphériques définitifs.

Ces derniers devront être exécutés avec un soin particulier afin d'épouser les irrégularités de la maçonnerie ancienne.

Les vides compris entre les bâtis et les murs devront être parfaitement remplis.

Le mortier utilisé sera identique à celui mis en œuvre pour les bandes de redressement déjà exécutées sur le chantier.

Il sera composé d'un **mortier de chaux adjuvanté au latex**, afin d'améliorer son adhérence, sa cohésion ainsi que sa résistance aux phénomènes de fissuration.

Le même principe sera appliqué au calfeutrement périphérique de la porte nord précédemment évoqué. L'ensemble de ces interventions devra être terminé avant la réception.

NB : M. Fourcade souhaite la mise en peinture des mastic elastokit mais cette prestation relève du lot peinture. M. Lescuyer l'a-t-il bien prévu dans son ensemble ?

FER-ART FORGE

Ent.
I. EREMIA

Ent.
E. LESCUYER

1.12 Travaux restant à réaliser avant réception de la tranche A

Il est rappelé à **Igor EREMIA, maçon**, qu'il demeure plusieurs interventions ponctuelles à achever avant la réception.

En particulier, il devra reprendre **à la résine l'appui de la fenêtre Est**, conformément aux observations formulées lors des précédents comptes-rendus.

Il devra également reprendre ponctuellement les différents calfeutrements présentant des défauts localisés.

Ces interventions devront être réalisées avant la réception de la tranche.

ETS.
LEBOISNE

Constitution des DOE

Il est rappelé que les **Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE)** devront être entièrement constitués pour le jour de la réception, actuellement envisagée au cours du mois de septembre 2026.

À cet effet, plusieurs documents sont demandés aux entreprises.

L'entreprise **Leboisne** devra établir une note présentant la fabrication de la porte nord.

Cette note décrira notamment :

- les essences de bois utilisées ;
- les principes d'assemblage ;
- les traitements appliqués ;
- les principales caractéristiques techniques de l'ouvrage.

L'entreprise de ferronnerie devra également remettre une note concernant :

- la fabrication des châssis de meurtrières ;
- les pentures ;
- les crémones ;
- les différentes ferronneries réalisées dans le cadre de la tranche A.

Ces documents viendront compléter les DOE de l'opération.

Ent.
I. EREMIA

Documents techniques relatifs aux peintures

Il est demandé à **M. Lescuyer**, peintre, de remettre à l'architecte les fiches techniques des produits employés sur les menuiseries.

Il conviendra notamment de transmettre :

- la fiche technique de la peinture de teinte **rouge sang-de-bœuf**, qui semblerait être un produit de la marque **Osmo**, sous réserve de confirmation ;
- la composition exacte de cette peinture ;
- la fiche technique de l'huile appliquée sur les faces intérieures laissées en bois naturel.

Cette dernière concerne notamment :

- les châssis du premier étage ;
- la face intérieure de la porte nord.

Ces documents devront être intégrés au DOE.

Ent.
E. LESCUYER

Achèvement des peintures

Il est demandé à M. Lescuyer d'achever l'essentiel des travaux de peinture **avant la fin du mois de juillet 2026**. Ce calendrier permettra aux différentes couches de finition de sécher convenablement durant le mois d'août.

La réception de la tranche A est ainsi envisagée au début du mois de septembre, lorsque l'ensemble des peintures sera parfaitement stabilisé.

Ent.
E. LESCUYER

1.13 Amélioration ergonomique des crémones

À l'occasion des essais de fonctionnement réalisés sur les menuiseries de la tranche A, il est apparu que la manœuvre des **crémones à levier** demeure relativement difficile.

En effet, la translation verticale de la verge n'est actuellement assurée qu'au moyen d'un unique bouton de manœuvre.

Cette disposition ne permet pas une prise en main suffisamment efficace lorsque les joints exercent une forte compression sur les ouvrants.

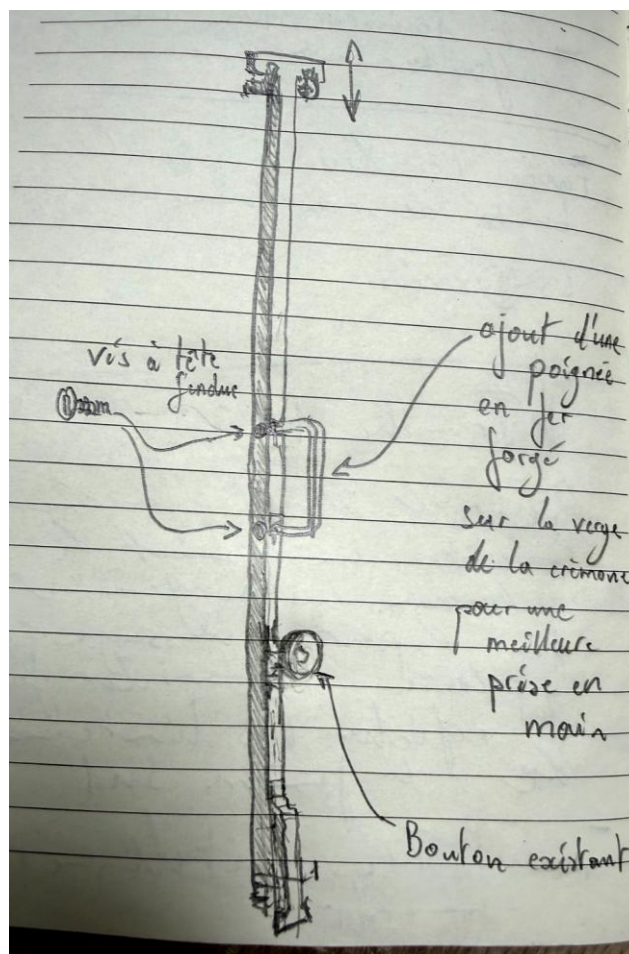
Afin d'améliorer le confort d'utilisation sans modifier le principe général des ferrures, l'architecte demande la réalisation d'une **poignée complémentaire en forme de U**, venant se fixer directement sur la verge verticale de la crémonne.

Cette poignée permettra d'effectuer la manœuvre avec les deux mains et facilitera ainsi la montée et la descente de la tringle.

La fixation pourra être réalisée directement par vissage dans la verge métallique.

Cette intervention pourra être effectuée **sans dépose de la crémonne**, ce qui simplifie considérablement sa réalisation.

Le ferronnier devra proposer un modèle dont les proportions resteront sobres et compatibles avec le dessin général des ferronneries.



ETS. LEBOSNE
&
FER-ART FORGE

ci-dessus : Schéma de principe de la poignée complémentaire fixée sur la verge de la crémonne afin d'améliorer la prise en main lors des manœuvres.

1.14 Recalage de l'arrière-linteau du premier étage

Il est demandé de procéder **sans attendre les futures phases de travaux intérieurs** au recalage de l'arrière-linteau de la fenêtre du premier étage donnant sur la cour, située au plus près de la porte d'accès à l'escalier.

Il est constaté que cet arrière-linteau est actuellement maintenu au moyen de petits éléments en terre cuite.



Cette disposition provisoire ne présente pas toutes les garanties de stabilité souhaitables.

Il est demandé de remplacer ce calage par des **pierres de schiste soigneusement ajustées**, de manière à assurer un blocage durable de l'ouvrage tout en respectant les techniques traditionnelles de mise en œuvre.

Cette intervention sera réalisée dès la présente phase de travaux, sans attendre la poursuite du phasage intérieur. **Cependant l'architecte rappelait au menuisier dans le CR précédent que pour les fenêtres d'étage EW11 et EW12, il serait nécessaire de prévoir une pièce de compensation en chêne pour combler le vide laissé par les linteaux en bois, qui sont moins larges que les tableaux de granite.**

Ent.
E. LESCUYER

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER **Menuiseries extérieures – Tranche B**

2. TRANCHE B

2.0 Porte principale du logis – Sculptures des panneaux supérieurs

Un échange est intervenu concernant le décor sculpté de la future porte principale du logis.

Il est confirmé que les **têtes sculptées seront au nombre de deux**, et non de quatre comme cela avait été évoqué ultérieurement par le maître d'ouvrage.

- **Le projet initial est donc maintenu.**
- **Les deux têtes seront implantées dans les deux panneaux supérieurs de la porte.**
- **Elles représenteront deux polytechniciens vus de profil, se faisant face l'un à l'autre.**

Afin de respecter l'esprit des décors anciens conservés dans le logis, il est demandé que le dessin s'inspire directement du coffre ancien conservé dans le grand salon, sur lequel figure une tête coiffée d'un bicornes.

Avant toute intervention de sculpture, l'entreprise devra réaliser un **carton à grandeur**, positionné directement sur les deux panneaux supérieurs de la porte.

Ce carton permettra de valider :

- les dimensions exactes des sujets sculptés ;
- leur implantation dans les panneaux ;

ETS. LEBOSNE
&
FER-ART FORGE

- leurs proportions ;
- l'équilibre général de la composition.

Aucune sculpture ne devra être entreprise avant validation de ce carton par l'architecte et le maître d'ouvrage.

ETS. LEBOISNE

Il est également rappelé que les panneaux constituant la porte auront une **épaisseur de 40 mm**.

Le dessin des moulurations devra reprendre fidèlement le profil figurant sur les plans d'architecte de la tranche C, comprenant une moulure principale, une petite moulure périphérique ainsi qu'un petit plat carré.

Le détail exact sera vérifié sur les plans d'exécution (carton) avant fabrication.

2.1 Dépose des menuiseries du rez-de-chaussée et protections provisoires

Les travaux de la tranche B débutent désormais de manière effective.

Il est rappelé que les **fenêtres du rez-de-chaussée** ont été déposées par l'entreprise **Leboisne** au début du mois de juillet 2026, conformément au phasage arrêté lors des précédentes réunions de chantier.

Dans l'attente de la fabrication définitive et de la pose des nouvelles menuiseries, les baies demeurent protégées au moyen de **panneaux provisoires en polycarbonate**, destinés à assurer la fermeture du bâtiment tout en conservant un apport de lumière naturelle à l'intérieur du grand salon.

Au cours de la visite, il est toutefois constaté que le panneau de polycarbonate constituant la fermeture provisoire de la **tour sud-ouest** s'est décroché et est tombé.

Il est demandé à l'entreprise **Leboisne** de procéder à sa repose dans les meilleurs délais afin de rétablir la protection de cette baie contre les intempéries et les intrusions.

Il est également rappelé que les protections provisoires en polycarbonate des **baies du premier étage** avaient été mises en œuvre plusieurs années auparavant, lors des premières interventions sur cette partie du logis.



Ces protections ont parfaitement rempli leur rôle durant toute cette période et constituent le modèle de référence retenu pour les fermetures provisoires actuellement réalisées au rez-de-chaussée.

**ETS.
LEBOISNE**

Vue intérieure des baies du grand salon après dépose des anciennes menuiseries et mise en place des fermetures provisoires en polycarbonate.

2.2 État d'avancement de la fabrication des menuiseries

L'entreprise **Leboisne** indique que la fabrication des menuiseries de la tranche B est désormais très largement avancée.

L'ensemble des **châssis de fenêtres** est entièrement fabriqué.

Leur **mise en peinture** est également achevée.

Ne restent désormais à fabriquer que deux ensembles particuliers :

- la **porte principale du logis** ;
- les **volets intérieurs du grand salon**.

Ces deux ouvrages font encore l'objet d'études d'exécution spécifiques avant leur fabrication définitive.

ETS.
LEBOISNE

2.3 Volets intérieurs du grand salon

Un échange technique entre l'entreprise **Leboisne** et le ferronnier s'est tenu lors du dernier rv de chantier afin d'arrêter définitivement le principe de ferrage des volets intérieurs du grand salon.

Il apparaît que ces volets, compte tenu de leurs dimensions et de leur mode de fonctionnement, ne pourront pas être posés a posteriori de la mise en place des fenêtres au moyen de simples **gonds à pointe**, comme cela est prévu pour les petits volets ferrés directement sur les ouvrants.

Le principe retenu est donc différent :

Les volets devront être **montés, réglés et ferrés directement en atelier**, avant la livraison des menuiseries sur le chantier.

Ils seront fixés directement sur les **dormants**, au moyen de **fiches à trois platines à larder**, spécialement fabriquées pour cet ouvrage.

Compte tenu du poids et de la hauteur de volets, il est demandé de répartir **cinq fiches par volet**, régulièrement espacées sur toute la hauteur.

Ce nombre permettra d'assurer une excellente stabilité de l'ensemble et de limiter les efforts ponctuels sur les ferrures.

À ce jour, ces fiches ne sont pas encore fabriquées.

Avant toute réalisation, l'entreprise Leboisne devra établir un **détail d'exécution** précisant :

- le dessin des platines ;
- leurs dimensions ;
- leur mode d'encastrement dans le dormant ;
- leur positionnement sur les ouvrages.

Ce document servira de base à la fabrication par le ferronnier.

ETS.
LEBOISNE

2.4 Fabrication des crémones

L'entreprise de ferronnerie indique que l'ensemble des **crémones** destinées à la tranche B est désormais fabriqué.

Cette fabrication comprend également les crémones destinées aux **impostes ouvrantes**.

Toutes ces ferrures ont été réalisées suivant le modèle de **crémones à levier** validé lors du précédent compte-rendu de chantier.

FER-ART FORGE

2.5 Cas particulier de la fenêtre de la tour sud-ouest

La fenêtre de la tour sud-ouest présente une configuration particulière.

Elle recevra deux volets superposés :

- un volet correspondant au vantail principal ;
- un second volet correspondant à l'imposte ouvrante.

Comme pour l'ensemble des fenêtres du premier étage, ces volets seront ferrés directement sur les ouvrants.

Toutefois, après discussion, il apparaît que le système initialement prévu pour la fermeture du volet de l'imposte n'est pas satisfaisant.

En effet, la fermeture au moyen du panneton commandé par la crémone obligerait l'utilisateur à monter sur un tabouret chaque fois qu'il souhaiterait ouvrir ou fermer quotidiennement ce volet.

Cette disposition n'est pas compatible avec un usage courant.

Par conséquent, il a été décidé de **supprimer le panneton de fermeture prévu sur la crémone de l'imposte**.

➤ **À la place, il sera installé un verrou à ressort, spécialement conçu pour être commandé au moyen d'une perche.**

Cette solution permettra d'ouvrir ou de fermer quotidiennement le volet depuis le sol, sans avoir recours à un escabeau.

La crémone de l'imposte ne servira plus qu'aux ouvertures ponctuelles destinées à l'entretien des vitrages ou à des opérations de maintenance.

En revanche, les **grands volets du grand salon**, ferrés sur les dormants, conserveront bien le système complet de fermeture par **crémones et pannetons**, lequel demeure parfaitement adapté à leur mode de fonctionnement.

**ETS.
LEBOISNE**

**ETS. LEBOISNE
&
FER-ART FORGE**

2.6 Travaux préparatoires de maçonnerie – Bandes de redressement du grand salon

Avant toute pose des nouvelles menuiseries, il est indispensable que les travaux préparatoires de maçonnerie soient achevés.

Il est demandé à **Igor EREMI**A, maçon, de réaliser **avant la fin du mois de juillet 2026** l'ensemble des **bandes de redressement** des embrasures des fenêtres du grand salon.

Ces travaux conditionnent directement l'intervention de l'entreprise Leboisne.

En effet, la pose des nouveaux châssis est programmée **à partir du 20 août 2026**, dès le retour de congés de l'entreprise.

➤ **Les bandes de redressement devront être réalisées avec le plus grand soin.**

Elles auront pour objectif de corriger les irrégularités



ETS. LEBOISNE

FER-ART FORGE

des tableaux et jambages.

Le mortier employé sera identique à celui déjà utilisé avec succès sur cette opération.

FER-ART FORGE

Il s'agira d'un **mortier de chaux adjuvanté au latex**, permettant d'améliorer l'adhérence, la cohésion et la souplesse de l'enduit, tout en limitant les risques de fissuration.

Il est demandé de reprendre exactement la technique déjà mise en œuvre il y a plusieurs années par l'entreprise **Bodin** lors de la restauration des fenêtres de la **tour sud-ouest**, ainsi que des baies du premier étage correspondant au secteur de la tranche B.

Ces précédentes réalisations constituent la référence technique du chantier.

Les bandes de redressement devront être entièrement achevées avant l'arrivée des nouvelles menuiseries.

Vue générale des baies du grand salon après dépose des anciennes menuiseries.



2.7 Adaptation provisoire des boiseries existantes

La pose des nouvelles menuiseries de la tranche B nécessitera plusieurs adaptations ponctuelles des boiseries existantes du grand salon.

Ces interventions concerneront principalement :

- les ébrasements des fenêtres ;
- les habillages intérieurs des tableaux ;
- les lambris de soubassement et les allèges de fenêtres.

Il est toutefois demandé que ces interventions demeurent **les plus limitées possible**.

En effet, la restauration complète des boiseries du grand salon ne fait pas partie de la présente tranche de travaux. Elle interviendra ultérieurement, après la pose des nouvelles menuiseries et après les relevés définitifs qui permettront de fabriquer les nouveaux ouvrages.

L'objectif poursuivi est donc de **préserver**



**Ent.
I. EREZIA**

autant que possible les boiseries existantes, en n'effectuant que les découpes, déposes ou adaptations strictement indispensables à la mise en œuvre des nouveaux dormants.

Les ouvrages devront rester dans un état de présentation satisfaisant afin que le grand salon puisse continuer à être utilisé jusqu'à la campagne de restauration complète des lambris.

Il est rappelé que la fabrication des nouveaux ébrasements et des nouveaux lambris demandera un travail important de relevé, de dessin puis de fabrication en atelier.

Cette prestation sera confiée à l'entreprise **Leboisne** dans une phase ultérieure.

Il est donc demandé aux entreprises intervenant actuellement de limiter autant que possible leurs interventions sur les ouvrages anciens afin de préserver le maximum d'éléments d'origine.

Ent.
I. EREMIA

2.8.Pose des radiateurs et réflexion sur les futurs cache-radiateurs

La dépose des anciennes menuiseries a nécessité la dépose provisoire des radiateurs implantés en partie basse des fenêtres.

Il est prévu que ces radiateurs soient **reposés** après l'installation définitive des nouvelles menuiseries. Toutefois, cette intervention conduit à engager dès à présent une réflexion plus globale sur leur intégration dans le projet de restauration intérieure.

Il est proposé que les futurs lambris de soubassement intègrent un véritable système de **cache-radiateurs**, conçu dès l'origine comme un élément à part entière de la composition des boiseries.

ETS. LEBOSNE

Ces cache-radiateurs devront répondre à plusieurs objectifs :

- dissimuler les appareils de chauffage afin de préserver la qualité architecturale du grand salon ;
- assurer une diffusion efficace de la chaleur sans diminuer les performances du chauffage ;
- permettre un accès simple pour l'entretien des appareils ;
- s'intégrer naturellement dans le dessin général des futurs lambris.

Cette réflexion sera reprise lors de l'étude des boiseries intérieures.

2.9 Coordination du calendrier des interventions

Le calendrier prévisionnel des prochaines semaines est rappelé afin de coordonner les interventions des différentes entreprises.

Avant la fin du mois de juillet 2026, devront notamment être réalisés :

- les bandes de redressement des baies du grand salon par Igor EREMIA ;
- les différents calfeutrements restant à réaliser sur la tranche A ;
- l'essentiel des travaux de peinture sur les menuiseries de la tranche A ;
- la pose des châssis de meurtrières ;
- les dernières reprises permettant de préparer la réception de la tranche A.

À compter du **20 août 2026**, au retour de congés de l'entreprise Leboisne, pourront être engagées :

- la pose des nouvelles menuiseries du grand salon ;
- la poursuite de la fabrication de la porte principale ;
- la fabrication puis la pose des volets intérieurs ;
- les réglages et finitions associés.

TOUTES LES
ENTREPRISES

Enfin, la réception de la tranche A est envisagée **au début du mois de septembre 2026**, sous réserve :

- de l'achèvement de l'ensemble des travaux restant à réaliser ;
- de la remise des DOE complets ;
- de la transmission des rapports de fabrication des menuiseries et ferronneries ;
- de la remise des fiches techniques des peintures et huiles employées ;
- et de la levée des dernières réserves fonctionnelles constatées lors de la présente réunion.

**TOUTES LES
ENTREPRISES**

Conclusion de la réunion

La réunion a permis de constater que **la tranche A est désormais très proche de son achèvement**, les travaux restant à réaliser portant essentiellement sur des réglages, des finitions, des calfeutrements et la pose des derniers ouvrages de serrurerie et de menuiserie.

Les essais de fonctionnement réalisés au cours de cette visite ont également permis d'améliorer plusieurs détails techniques, notamment en ce qui concerne l'ergonomie des crémones, les systèmes de fermeture des volets, ainsi que certains principes de ferrage qui seront appliqués sur les ouvrages de la tranche B.

Concernant cette dernière, il est constaté que la fabrication des menuiseries est très largement avancée, ce qui permet désormais de concentrer les efforts sur les travaux préparatoires de maçonnerie et sur les derniers détails d'exécution relatifs aux ferronneries, afin de permettre la pose des nouveaux châssis dès la reprise des travaux à la fin du mois d'août.

**TOUTES LES
ENTREPRISES**

L'ensemble des entreprises est invité à respecter le calendrier arrêté lors de cette réunion afin de permettre la réception de la tranche A dans les délais prévus et d'engager la tranche B dans les meilleures conditions.

Synthèse des décisions et actions à engager

Menuiseries extérieures et ferronneries – Tranches A et B

N°	Tranche	Intervention ou décision	Entreprise responsable /	Échéance
1	A	Éliminer les traces de peinture subsistant sur le jambage droit de la porte nord, sous le linteau en granit.	Entreprise Leboisne / peintre	Avant réception
2	A	Appliquer la finition à l'huile sur la face intérieure de la porte nord laissée en bois naturel.	M. Lescuyer, peintre	Fin juillet 2026
3	A	Réaliser le calfeutrement périphérique de la porte nord avec un mortier de chaux adjuvanté au latex, en épousant précisément les irrégularités de la maçonnerie.	Igor EREMIA, maçon	Avant réception
4	A	Replier en crochet et rabattre dans le bois le dernier clou traversant restant à reprendre.	Entreprise Leboisne / ferronnier	Avant réception

**TOUTES LES
ENTREPRISES**

5	A	Remplacer les vis à empreinte étoilée fixant les pattes-fiches extérieures par des clous forgés.	Entreprise Leboisne	Intervention annoncée dès le 15 juillet 2026	
6	A	Modifier la fixation du cadre intérieur du judas par la pose de deux petits verrous latéraux à mi-hauteur, le vitrage restant solidaire de son cadre bois.	Entreprise Leboisne / ferronnier	Avant réception	
7	A	Régler la plinthe automatique afin qu'elle porte correctement sur le seuil en position fermée, sans frotter lors de l'ouverture.	Entreprise Leboisne	Avant réception	
8	A	Régler le verrou inférieur afin de supprimer tout frottement dans sa bague de guidage.	Entreprise Leboisne	Avant réception	TOUTES LES ENTREPRISES
9	A	Couper les extrémités coniques visibles des clous des pentures et les retravailler au marteau pour leur donner l'aspect de têtes forgées, sans déposer les clous.	Entreprise Leboisne / ferronnier	Avant réception, sans supplément pour le maître d'ouvrage	
10	A	Rechercher puis reposer l'ancien plancher provisoire en contreplaqué ou OSB dans le petit local de chaufferie situé derrière la porte nord.	Entreprise Leboisne	À compter du 20 août 2026	
11	A	Maintenir le principe de deux têtes de polytechniciens sculptées, vues de profil et se faisant face, dans les panneaux supérieurs de la porte principale.	Entreprise Leboisne	Lors de la fabrication de la porte principale	
12	A	Proposer un dessin inspiré du coffre ancien du grand salon représentant une tête coiffée d'un bicorné.	Entreprise Leboisne / sculpteur	Avant sculpture	
13	A	Réaliser un carton à grandeur positionné sur les deux panneaux supérieurs afin de valider l'échelle, l'implantation et les proportions des motifs sculptés.	Entreprise Leboisne	Avant toute sculpture	
14	A	Réaliser les panneaux de la porte principale en 40 mm d'épaisseur, suivant le profil de mouluration figurant sur les plans de la tranche C.	Entreprise Leboisne	Lors de la fabrication	
15	A	Poser l'ensemble des châssis de meurtrières livrés sur site le 15 juillet 2026.	Entreprise Leboisne	Avant la fin juillet 2026	
16	A	Réaliser le calfeutrement périphérique des châssis de meurtrières après leur pose, avec le même mortier de chaux adjuvanté au latex.	Igor EREMIA, maçon	Après la pose des châssis	
17	A	Reprendre à la résine l'appui de la fenêtre Est, conformément aux observations des précédents comptes-rendus.	Igor EREMIA, maçon	Avant réception	
18	A	Reprendre ponctuellement les calfeutrements défectueux constatés autour des menuiseries.	Igor EREMIA, maçon	Avant réception	
19	A	Établir un rapport sur la fabrication et la pose de la porte nord, précisant notamment les matériaux, assemblages et traitements.	Entreprise Leboisne	Pour la réception	
20	A	Établir un rapport sur les châssis de meurtrières, les pentures, les crémones et les autres ferronneries de la tranche A.	Entreprise de ferronnerie	Pour la réception	
21	A	Transmettre les fiches techniques et la composition de la peinture rouge sang-de-bœuf, a priori de marque Osmo, sous réserve de confirmation.	M. Lescuyer, peintre	Pour le DOE	
22	A	Transmettre la fiche technique et la composition de l'huile appliquée sur les faces intérieures en bois naturel, notamment les châssis du premier étage et la porte nord.	M. Lescuyer, peintre	Pour le DOE	

23	A	Achever l'essentiel des travaux de peinture afin de permettre un séchage complet avant réception.	M. Lescuyer, peintre	Fin juillet 2026	
24	A	Concevoir et poser une poignée complémentaire en U sur la verge des crémones afin de permettre une prise en main à deux mains.	Entreprise de ferronnerie	Avant réception	
25	A	Fixer cette poignée directement par vissage dans la verge, sans dépose de la crémone, suivant le schéma de principe validé.	Entreprise de ferronnerie	Avant réception	
26	A	Recaler sans attendre l'arrière-linteau mobile de la fenêtre du premier étage donnant sur la cour, la plus proche de la porte de l'escalier.	Maçon	Dès à présent	
27	A	Remplacer le calage actuel en petits éléments de terre cuite par des pierres de schiste soigneusement ajustées.	Maçon	Dès à présent	
28	A	Compléter l'ensemble des DOE de la tranche A.	Toutes entreprises concernées	Pour la réception de septembre 2026	
29	A	Fixer la date de réception de la tranche A.	Maître d'ouvrage / architecte / entreprises	Septembre 2026	TOUTES LES ENTREPRISES
30	B	Reposer le panneau de polycarbonate tombé au droit de la fermeture provisoire de la tour sud-ouest.	Entreprise Leboisne	Dans les meilleurs délais	
31	B	Maintenir en bon état l'ensemble des fermetures provisoires en polycarbonate des baies du rez-de-chaussée et du premier étage.	Entreprise Leboisne	Pendant toute la durée des travaux	
32	B	Achever la fabrication de la porte principale du logis.	Entreprise Leboisne	Selon calendrier de fabrication	
33	B	Achever la fabrication des volets intérieurs du grand salon.	Entreprise Leboisne	Selon calendrier de fabrication	
34	B	Établir un détail d'exécution des fiches à trois platines à larder destinées au ferrage des volets du grand salon sur les dormants.	Entreprise Leboisne	Avant fabrication des fiches	
35	B	Prévoir cinq fiches réparties sur la hauteur de chaque volet du grand salon.	Entreprise Leboisne / ferronnier	Lors de la fabrication	
36	B	Monter, ferrer et régler les volets du grand salon en atelier avant la pose des menuiseries sur le chantier.	Entreprise Leboisne	Avant livraison et pose	
37	B	Ne pas réaliser le panneton de fermeture du volet de l'imposte de la fenêtre de la tour sud-ouest.	Ferronnier	Lors de l'adaptation de la crémone	
38	B	Concevoir et mettre en place un verrou à ressort commandable depuis le sol au moyen d'une perche pour le volet de l'imposte de la tour sud-ouest.	Ferronnier / entreprise Leboisne	Avant pose	
39	B	Conserver le principe de fermeture par crémones et pannetons pour les grands volets du grand salon ferrés sur les dormants.	Entreprise Leboisne / ferronnier	Lors de la fabrication	
40	B	Réaliser les bandes de redressement de toutes les baies du grand salon.	Igor EREMIA, maçon	Avant la fin juillet 2026	
41	B	Employer un mortier de chaux adjuvanté au latex, suivant la technique déjà mise en œuvre par l'entreprise Bodin dans la tour sud-ouest et au premier étage.	Igor EREMIA, maçon	Lors de l'exécution	

42	B	Achever ces travaux préparatoires avant l'arrivée de l'entreprise Leboisne pour la pose des nouvelles menuiseries.	Igor EREMIA, maçon	Avant le 20 août 2026	
43	B	Engager la pose des châssis du grand salon au retour de congés de l'entreprise.	Entreprise Leboisne	À compter du 20 août 2026	
44	B	Limiter strictement les déposes et découpes des boiseries existantes aux interventions indispensables à la pose des nouvelles menuiseries.	Entreprise Leboisne	Lors de la pose	
45	B	Maintenir provisoirement le grand salon dans un état de présentation satisfaisant jusqu'à la restauration complète des ébrasements et lambris.	Entreprises intervenantes	Pendant la phase provisoire	TOUTES LES ENTREPRISES
46	B	Préparer ultérieurement le relevé, le dessin et la fabrication des nouveaux ébrasements et lambris intérieurs.	Entreprise Leboisne / architecte	Phase ultérieure	
47	B	Reposer les radiateurs en allège après l'installation des nouvelles menuiseries.	Entreprise concernée	Après la pose des châssis	
48	B	Intégrer au futur projet de lambris un modèle de cache-radiateur permettant la diffusion de la chaleur, l'entretien des appareils et une bonne intégration architecturale.	Architecte / entreprise Leboisne	Lors de l'étude des boiseries	

Échéances principales

Avant la fin juillet 2026 : pose des châssis de meurtrières, réalisation des bandes de redressement du grand salon, reprises de maçonnerie et de calfeutrement, achèvement de l'essentiel des peintures et remise en place de la fermeture provisoire de la tour sud-ouest.

TOUTES LES ENTREPRISES

À compter du 20 août 2026 : reprise des interventions de l'entreprise Leboisne, pose des menuiseries du grand salon et repose du plancher provisoire de la chaufferie.

Septembre 2026 : réception de la tranche A, sous réserve de l'achèvement des travaux, du bon fonctionnement des ouvrages et de la remise complète des DOE.

Diffusion le 29/07/2025 : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, conseil régional de Normandie (M. Vincent AUBIN), conseil départemental de l'Orne (Mme Florence CAILLET-BARANIAK), et toutes les entreprises

Si aucune remarque écrite concernant compte rendu n'est produite dans les 3 jours ouvrés, ce dernier compte rendu sera considéré comme validé.

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER :

Le 02/09/2026

à 14h15